



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Troisième session, 57^e législature

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 50
le mardi 11 juin 2013

AFFAIRES COURANTES

Prière
Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)
Présentation d'invités
Félicitations et hommages (10 minutes)
Présentation de pétitions
Réponse aux pétitions et aux questions écrites
Présentation des rapports de comités
Dépôt de documents
Déclarations de ministres
Déclarations de députés (10 minutes)
Questions orales (30 minutes)
Dépôt de projets de loi
Avis de motion
Avis d'affaires émanant de l'opposition
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre
Ordre du jour

ORDRE DU JOUR

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE
Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée

- 45, *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*. L'hon. M. Leonard.
 63, *Loi sur la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*.
 L'hon. M^{me} Blais, c.r.
 64, *Loi concernant la Commission des services financiers et des services aux consommateurs*. L'hon. M^{me} Blais, c.r.

Débats ajournés

- 67, *Loi concernant la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.
 L'hon. M^{me} Stultz.

COMITÉ PLÉNIER

- 5, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*. L'hon. M. Trevors.
 27, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Higgs.
 29, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*. L'hon. M. P. Robichaud.
 32, *Loi sur les nominations par concours*. M. Fraser.
 33, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*. M. Arseneault.
 36, *Loi modifiant la Loi sur les endroits sans fumée*. M. Arseneault.
 37, *Loi sur le Conseil sur la recherche et l'innovation du Nouveau-Brunswick*.
 L'hon. M. P. Robichaud.
 38, *Loi modifiant la Loi sur la réforme du droit*. L'hon. M^{me} Blais, c.r.
 39, *Loi sur l'électricité*. L'hon. M. Leonard.
 40, *Loi modifiant la Loi sur l'Ombudsman*. L'hon. M^{me} Shephard.
 41, *Loi modifiant la Loi sur l'arpentage*. L'hon. M^{me} Stultz.
 42, *Loi concernant la compression des dépenses*. L'hon. M. P. Robichaud.
 44, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*. L'hon. M. Williams.
 46, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. L'hon. M. Soucy.
 47, *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail*. L'hon. M. Soucy.
 48, *Loi modifiant la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. L'hon. M. Soucy.
 49, *Loi modifiant la Loi sur la Galerie d'art Beaverbrook*. L'hon. M. Holder.
 50, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Higgs.
 51, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M. Higgs.
 52, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac*. L'hon. M. Higgs.
 53, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités*. L'hon. M. Fitch.
 55, *Loi modifiant la Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*. L'hon. M. Olscamp.
 56, *Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires*. L'hon. M^{me} Blais, c.r.
 57, *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil*. L'hon. M^{me} Stultz.
 58, *Loi modifiant la Loi sur le mariage*. L'hon. M^{me} Stultz.
 59, *Loi relative aux amendes impayées*. L'hon. M. Northrup.
 60, *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*. L'hon. M. Alward.
 61, *Loi sur l'intervenant public dans le secteur énergétique*. L'hon. M. Leonard.
 62, *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*.
 L'hon. M. Leonard.

65, *Loi concernant la Loi sur l'exécution forcée des jugements pécuniaires.*

L'hon. M^{me} Blais, c.r.

66, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules hors route.* L'hon. M. Trevors.

68, *Loi sur l'entretien des infrastructures pour terrain marécageux.* L'hon. M. Olscamp.

69, *Loi sur les emprunts de 2013.* L'hon. M. Higgs.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC RENVOYÉS AU COMITÉ PERMANENT DES SOINS DE SANTÉ

54, *Loi sur le bronzage artificiel.* L'hon. M. Flemming, c.r.

PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ RENVOYÉS AU COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

71, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation l'Association des chiropraticiens du Nouveau-Brunswick.* M. Killen.

COMITÉ DES SUBSIDES

Budget principal, 2013-2014 (adopté le 4 juin 2013)

Budget de capital, 2013-2014 (adopté le 4 juin 2013)

Budget supplémentaire, Volume I, 2011-2012 (adopté le 12 décembre 2012)

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

Motion 42 — L'hon. M. Williams, appuyé par l'hon. M. Flemming, proposera, le mercredi 17 avril 2013, la résolution suivante :

attendu que l'ancien gouvernement libéral a accordé, en 2008 et en 2009, une aide financière de 70 millions de dollars au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que, immédiatement avant l'approbation en mars 2009 d'une aide de 50 millions de dollars, Entreprises Nouveau-Brunswick avait signalé que l'insolvabilité se laissait présager chez Atcon ;

attendu que, immédiatement avant l'approbation en mars 2009 par l'ancien gouvernement libéral d'une aide de 50 millions, Entreprises Nouveau-Brunswick avait recommandé qu'aucune aide additionnelle ne soit accordée à Atcon et avait évalué les risques comme étant élevés ;

attendu que, immédiatement avant l'approbation en mars 2009 par l'ancien gouvernement libéral d'une aide de 50 millions, le Conseil de développement industriel du Nouveau-Brunswick, un organisme composé de hauts fonctionnaires, avait souscrit à la recommandation de refus d'aide financière additionnelle au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que, en dépit des signes clairs de graves difficultés financières chez Atcon et passant outre aux recommandations de fonctionnaires, le ministre des Entreprises Nouveau-Brunswick d'alors a offert, le 27 mars 2009, une aide additionnelle de 50 millions de dollars ;

attendu qu'Atcon est maintenant insolvable et a cessé ses activités ;

attendu que le gros des fonds avancés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas été récupéré et représente une perte pour les contribuables du Nouveau-Brunswick ;
 attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a recommandé que la Chambre envisage de demander à la vérificatrice générale de mener une vérification de l'aide financière accordée par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et à son groupe de compagnies Atcon ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée demande à la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick de mener une vérification de l'aide financière accordée par la province du Nouveau-Brunswick à Robert Tozer et au groupe de compagnies Atcon et de formuler des recommandations sur la façon d'améliorer le rendement du ministère du Développement économique, anciennement Entreprises Nouveau-Brunswick,
 et que l'Assemblée recommande que les éléments de preuve et les renseignements recueillis au cours de l'enquête du commissaire aux conflits d'intérêts au sujet d'allégations faites par Claude Williams, député de Kent-Sud, de contraventions à la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*, qui auraient été commises relativement à l'affaire ci-dessus, soient conservés et mis à la disposition de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour l'aider dans la vérification et les recommandations.

Motion 53 — L'hon. M. Soucy, appuyé par l'hon. M. P. Robichaud, proposera, le jeudi 9 mai 2013, la résolution suivante :

attendu que les premiers ministres de l'Atlantique ont annoncé plus tôt cette semaine, par l'intermédiaire du Partenariat pour la main-d'oeuvre de l'Atlantique, ou PMA, qu'ils assureront l'harmonisation des programmes d'apprentissage dans la région et l'offre d'une formation en ligne aux petites et moyennes entreprises, ce qui fera de la région un chef de file national en matière de formation axée sur les compétences essentielles ;

attendu que les progrès du PMA constituent une autre preuve indiquant que les provinces de l'Atlantique sont sensibles aux besoins de leur marché du travail et à la question de la formation professionnelle, domaine de compétence provinciale ;

attendu que les gouvernements du Canada atlantique devront déterminer si le programme répond aux besoins de l'économie des provinces et de leur marché du travail et si celles-ci y participeront ou s'en retireront avec pleine compensation, comme dans d'autres domaines de compétence provinciale ;

attendu que les petites et moyennes entreprises sont nombreuses à être préoccupées par la subvention canadienne pour l'emploi qui a été annoncée et surtout par la proposition de réaffecter à cette subvention 300 millions de dollars provenant de l'enveloppe de 500 millions de dollars consacrée aux programmes provinciaux appuyés au titre des ententes sur le marché du travail, ce qui réduira la gamme des programmes visant les compétences et le développement du marché du travail qu'exécutent actuellement les provinces ;

qu'il soit à ces causes résolu que les récentes décisions unilatérales du gouvernement fédéral relativement au soutien en matière de compétences, de formation et d'emploi, y compris les modifications apportées aux ententes sur le marché du travail et la subvention canadienne pour l'emploi qui est proposée, soulèvent d'importantes préoccupations concernant la croissance économique et la prospérité futures du Canada atlantique.

Motions réglées

Motion 4 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 28 novembre 2012.

Motion 8 — L'hon. M. Higgs. Débat sur la motion le 11 décembre 2012 ; adoption de la motion le 11 décembre 2012.

Motion 13 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 6 décembre 2012.

Motion 22 — L'hon. M. Higgs. Débat sur la motion les 26 et 28 mars et les 3, 4, 5 et 9 avril 2013 ; adoption de la motion le 9 avril 2013.

Motion 25 — L'hon. M. Alward. Débat sur la motion le 19 décembre 2012 ; adoption de la motion le 19 décembre 2012.

Motion 26 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 20 décembre 2012.

Motion 34 — L'hon. M. Olscamp. Adoption de la motion le 4 avril 2013.

Motion 39 — L'hon. M. Lifford. Adoption de la motion le 10 avril 2013.

Motion 40 — L'hon. M. Lifford. Adoption de la motion le 10 avril 2013.

Motion 46 — L'hon. M^{me} Blais, c.r. Adoption de la motion le 25 avril 2013.

Motion 50 — L'hon. M. Soucy. Débat sur la motion le 9 mai 2013 ; adoption de la motion le 9 mai 2013.

Motion 64 — L'hon. M. P. Robichaud. Adoption de la motion le 5 juin 2013.

MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL

Motion 36 — M. Killen, appuyé par M. S. Robichaud, proposera, le jeudi 11 avril 2013, la résolution suivante :

attendu que, au cours du mandat de l'ancien gouvernement libéral, 70 millions de dollars ont été donnés au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que la vaste majorité des fonds n'ont pas été recouvrés et représentent une perte pour les contribuables du Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'ex-premier ministre libéral a présidé des réunions du Cabinet, ou y a assisté, où il a été décidé d'accorder une aide financière au groupe de compagnies Atcon ;

attendu que le père de l'ex-premier ministre libéral était administrateur d'une des compagnies affiliées au groupe de compagnies Atcon et en a profité financièrement lorsque le Cabinet a décidé d'accorder une aide financière ;

attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a mené une investigation sur la conduite de l'ex-premier ministre libéral ;

attendu que le commissaire aux conflits d'intérêts a estimé que l'ex-premier ministre libéral avait agi de manière irrégulière en participant à ces réunions du Cabinet et avait enfreint la *Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif* ;

attendu que l'ex-premier ministre libéral était aussi chef de l'Association libérale du Nouveau-Brunswick pendant la période où il était en conflit ;

attendu que l'ancien gouvernement libéral a accepté de payer les honoraires d'avocat de l'ex-premier ministre libéral liés à l'investigation du commissaire aux conflits d'intérêts ;

attendu que ces honoraires dépasseraient 70 000 \$;

attendu que la plus récente déclaration déposée au bureau du contrôleur du financement politique indique que l'Association libérale du Nouveau-Brunswick détient des liquidités de plus de 1 million de dollars ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée demande à l'Association libérale du Nouveau-Brunswick et à son chef d'agir honorablement et de rembourser aux contribuables du Nouveau-

Brunswick les honoraires d'avocat engagés par l'ex-premier ministre libéral pendant la défense de ses agissements irréguliers.

Motions réglées

Motion 65 — M. Riordan. Adoption de la motion le 5 juin 2013.

AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION

DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION

14, *Loi sur les lits de bronzage*. M. Arseneault.

30, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*. M. Fraser.

34, *Loi sur l'accès à un médecin de famille*. M. Arseneault.

Débats ajournés

7, *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des membres du Conseil exécutif*. M. Boudreau.

8, *Loi sur l'inscription des lobbyistes*. M. Fraser.

MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

Motions pouvant faire l'objet d'un débat

Motion 1 — M. Kenny, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 6 décembre 2012, la résolution suivante :

attendu que la fermeture imminente de la mine Xstrata, à Bathurst, entraînera directement et indirectement la perte de centaines d'emplois ;

attendu que l'économie du Nord a subi au cours des dernières années de nombreux revers en raison du déclin de diverses industries et que la fermeture de Xstrata ne fera qu'exacerber le ralentissement économique ;

attendu que la base de connaissances, le savoir-faire et les ressources humaines dans la région assureraient un excellent terrain de formation aux personnes intéressées à acquérir des compétences en matière d'exploitation minière ;

attendu que des compagnies minières à l'échelle mondiale cherchent des milliers de travailleurs qualifiés dans les métiers miniers ;

attendu que l'instauration d'un programme des métiers miniers et d'un centre d'excellence en exploitation minière, ainsi que les possibilités de recherche qui en découleraient, ouvrirait au nord du Nouveau-Brunswick d'importantes perspectives économiques ;

attendu que l'établissement de formation et le centre d'excellence aideraient tant le nord du Nouveau-Brunswick que l'exploitation minière dans l'ensemble du Canada ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à nouer un partenariat avec l'industrie minière et le gouvernement fédéral en vue d'établir un centre d'excellence en exploitation minière et un centre de formation à Bathurst après la fermeture de la mine.

Amendement proposé par l'hon. M. Soucy, appuyé par l'hon. M. P. Robichaud :

que la motion 1 soit amendée comme suit : dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, à tout ce qui suit « exhorte le gouvernement provincial à », de « continuer d'engager un dialogue avec l'industrie minière, le conseil des ressources humaines de l'industrie minière et le gouvernement fédéral au sujet de la possibilité d'établir, après la fermeture de la mine et de concert avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick - Campus de Bathurst, un centre d'excellence en exploitation minière et un centre de formation collégial. »

[Débat interrompu faute de temps.]

Motion 14 — M. Boudreau, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 13 décembre 2012, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Alward n'a pas questionné le gouvernement fédéral sur la réduction des paiements de transfert fédéraux au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward a refusé de prendre le gouvernement fédéral à partie au sujet des coûts de dépassement de 1 milliard de dollars occasionnés par EACL, une société d'État fédérale ;

attendu que le gouvernement Alward a décidé de ne pas défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick en ne demandant pas une indemnisation quant aux millions de dollars en coûts additionnels que devra assumer la province relativement à la nouvelle loi omnibus fédérale sur la criminalité ;

attendu que le gouvernement Alward n'a même pas demandé au gouvernement fédéral une indemnité suffisante pour le maintien et l'entretien futurs du pont portuaire ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas exprimé de préoccupations à propos de la réduction du nombre d'emplois fédéraux au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas prononcé contre les réductions apportées par l'APECA aux agences de développement économique régional ;

attendu que le gouvernement Alward est resté muet au sujet des réductions apportées au Conseil national de recherches du Canada au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas défendu le Nouveau-Brunswick relativement aux modifications proposées de l'admissibilité à l'AE, qui auront des effets dévastateurs sur nos industries saisonnières, nos collectivités et notre population ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à convaincre le gouvernement fédéral de garder la Société canadienne du sang au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le gouvernement Alward n'a pas réussi à convaincre le gouvernement fédéral de devenir son partenaire pour l'élargissement à quatre voies de la route 11 ;

attendu que le gouvernement Alward ne s'est pas battu contre la réduction des services ferroviaires au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement et l'opposition à coordonner la prise d'une position ferme au nom de la population du Nouveau-Brunswick en vue de s'élever contre des mesures du gouvernement fédéral qui ont des conséquences économiques et financières aussi néfastes pour le Nouveau-Brunswick.

[Débat interrompu faute de temps.]

Motion 15 — M. Fraser, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 20 décembre 2012, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement libéral précédent a lancé en 2009 une mobilisation publique sans précédent du secteur commercial, du secteur sans but lucratif et des gens qui vivent dans la pauvreté et a collaboré avec le chef de l'opposition à l'élaboration d'un plan bipartite de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a pleinement participé au processus de mobilisation et à l'annonce du plan de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, s'est dit « fier » d'avoir participé au processus et a engagé son parti à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur la réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a dit, dans un article d'opinion publié par divers journaux provinciaux en novembre 2009, que nous devons en faire plus ;

attendu que, depuis qu'ils forment le gouvernement, les Conservateurs de M. Alward n'ont pas respecté ou ont reporté plusieurs échéances importantes dont il avait été convenu quant à la mise en oeuvre d'initiatives de réduction de la pauvreté ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à collaborer avec l'opposition à la mise en oeuvre du plan de réduction de la pauvreté

et que l'Assemblée législative demande au gouvernement de fournir un calendrier pour la mise en oeuvre intégrale du plan de réduction de la pauvreté.

Motion 21 — M. Kenny, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 20 décembre 2012, la résolution suivante :

attendu que le transport en commun constitue un élément essentiel de la croissance économique, surtout dans les régions rurales de la province ;

attendu que VIA Rail abolit ses postes d'agent de billetterie et réduit le nombre de ses itinéraires dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le CN a récemment menacé d'abandonner sa ligne ferroviaire de Newcastle, dans le nord du Nouveau-Brunswick ;

attendu que les services en question reliaient des collectivités et assuraient des perspectives sociales et économiques aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que le transport interprovincial relève du gouvernement fédéral ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à exiger du gouvernement fédéral qu'il investisse dans l'infrastructure et qu'il fournisse le financement nécessaire pour que de telles possibilités de transport en commun continuent d'exister pour le mieux-être socioéconomique de notre province.

Motion 32 — M. Arseneault, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 11 avril 2013, la résolution suivante :

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis d'encourager le dialogue ouvert avec les professionnels de la santé au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis d'écouter les idées de ces professionnels et d'y donner suite afin d'améliorer le système de soins de santé de la province ;

attendu que le Parti progressiste-conservateur a promis d'assurer à chaque personne au Nouveau-Brunswick l'accès à un médecin de famille ;

attendu que plus de 14 000 personnes au Nouveau-Brunswick demeurent sans accès à un médecin de famille et que de nombreuses autres personnes au Nouveau-Brunswick n'ont pas accès à leur médecin de famille le jour même ou le lendemain ;

attendu que le gouvernement Alward a récemment annoncé qu'il apportera des réductions aux programmes de recrutement et d'incitatifs à l'intention des médecins ;

attendu que l'abolition de ces programmes de recrutement et d'incitatifs limitera sérieusement la capacité du gouvernement de recruter de nouveaux médecins et d'autres professionnels de la santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de s'engager à maintenir et à améliorer les programmes de recrutement, de maintien et d'incitatifs à l'intention des médecins qui étaient en vigueur avant le dépôt du budget pour 2013-2014.

Motion 37 — M. Arseneault, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 18 avril 2013, la résolution suivante :

attendu que de nombreuses personnes au Nouveau-Brunswick doivent chaque année chercher à obtenir un traitement médical spécialisé à l'extérieur de la province parce que le traitement prescrit n'est pas offert au Nouveau-Brunswick ;

attendu que l'Assurance-maladie ne couvre pas les frais liés aux déplacements extraprovinciaux pour obtenir le traitement ;

attendu que les frais de déplacement pour obtenir des traitements médicaux occasionnent d'immenses difficultés à de nombreuses familles ;

attendu que l'organisme de bienfaisance Hope Air offre des billets d'avion aux personnes dans le besoin qui doivent quitter la province pour obtenir un traitement médical ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réunir les points de voyage accumulés pendant des déplacements aériens faits pour le compte du gouvernement et d'en faire don à Hope Air expressément pour aider des personnes dans le besoin au Nouveau-Brunswick à obtenir un traitement extraprovincial.

Motion 45 — M. Doucet, appuyé par M. Bernard LeBlanc, proposera, le jeudi 2 mai 2013, la résolution suivante :

attendu que le parc provincial The Anchorage constitue un élément essentiel de l'industrie touristique dont dépend l'économie de Grand Manan ;

attendu que le parc provincial The Anchorage est depuis de nombreuses années un fournisseur important d'emplois à Grand Manan ;

attendu que le parc provincial The Anchorage est le seul terrain de camping provincial sur l'île ;

attendu que Grand Manan figure en évidence sur la couverture du *New Brunswick Touring Guide* de 2013 ;

attendu que le manque d'installations de camping sur l'île influera défavorablement sur le nombre de personnes qui visiteront l'île pendant la prochaine saison touristique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de réintégrer immédiatement le personnel du parc provincial The Anchorage et d'exploiter l'installation pendant la prochaine saison touristique

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à rencontrer le personnel et les parties prenantes clés de Grand Manan pour trouver d'autres moyens d'accroître les recettes et de réduire les coûts afin que l'installation essentielle demeure ouverte à l'avenir.

Amendement proposé par l'hon. M. Holder, appuyé par M. Malloch :

que la motion 45 soit amendée comme suit : dans le premier paragraphe du préambule, par la suppression du mot « essentiel » et la substitution, aux mots « dont dépend », de « qui est important pour » ;

par la substitution, au cinquième paragraphe du préambule, de ce qui suit :

« attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick reconnaît que les parcs provinciaux doivent continuer d'appartenir à la province et demeurer sous la protection de celle-ci ; » ;

par la substitution, au premier paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de travailler avec la collectivité pour trouver des solutions afin de créer des possibilités d'emploi au parc provincial The Anchorage et d'exploiter l'installation pendant la prochaine saison touristique ; » ;

dans le dernier paragraphe de la résolution, par l'insertion, avant le mot « rencontrer », des mots « continuer de ».

[Débat interrompu faute de temps.]

Motion 58 — M. Boudreau, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 6 juin 2013, la résolution suivante :

attendu que les questions du logement abordable et de l'itinérance continuent de toucher les gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la Stratégie en matière d'habitation du Nouveau-Brunswick, intitulée *Un foyer, c'est l'espoir*, n'a pas été révisée depuis sa publication en 2009 ;

attendu que la majorité des accords d'exploitation visant les logements sociaux prendront fin en 2017, ce qui touchera la viabilité de milliers de logements à loyer abordable d'organismes sans but lucratif dans la province ;

attendu que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance, qui relève du gouvernement fédéral et qui privilégie l'approche donnant la priorité au logement que préconise l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance, devrait être renouvelée en avril 2014 ;

attendu que l'Entente Canada-Nouveau-Brunswick concernant le logement abordable devrait être renouvelée en avril 2014, ce qui permettrait la construction d'autres logements abordables ;

attendu que le groupe composé des divers défenseurs dans le domaine du logement abordable et de l'itinérance n'a pas été consulté depuis la publication en 2009 de la Stratégie en matière d'habitation de la province ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à examiner avant la fin de l'exercice financier 2013-2014 sa Stratégie en matière d'habitation, en collaboration avec les divers défenseurs et l'opposition officielle, afin de tirer pleinement profit des diverses ententes fédérales-provinciales qui seront reconduites en avril 2014.

Motion 60 — M. Boudreau, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 6 juin 2013, la résolution suivante :

attendu qu'un certain nombre d'enquêtes concernant divers ministres sont en cours ;

attendu que le ministre de l'Éducation a avoué une atteinte à la vie privée, laquelle fait l'objet d'une enquête par la commissaire à la protection de la vie privée ;

attendu que le Cabinet du procureur général aurait commis une violation de la confidentialité, laquelle fait l'objet d'une enquête par un détective privé ;

attendu que le ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches aurait commis une entrave à la justice, laquelle fait l'objet d'une enquête par la Gendarmerie royale du Canada ;

attendu que ces imputations compromettent gravement la crédibilité du gouvernement ;

attendu que Démocratie en surveillance est un organisme national sans but lucratif qui préconise la reddition de comptes et un comportement éthique chez les pouvoirs publics ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de retenir les services de Démocratie en surveillance pour qu'elle mène une enquête indépendante sur le gouvernement Alward et formule des recommandations quant aux façons de renforcer sa reddition de comptes au public.

[Débat interrompu faute de temps.]

Motion 62 — M. Fraser, appuyé par M. Albert, proposera, le jeudi 6 juin 2013, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Alward dépense des millions de dollars pour retenir les services d'experts-conseils de l'extérieur afin qu'ils conseillent le gouvernement sur la façon dont les ministères et les organismes de la Couronne peuvent réduire les coûts et accroître l'efficacité ;

attendu que la majorité de ces experts-conseils ne connaissent pas très bien le fonctionnement interne des ministères et des organismes de la Couronne ou la nature des programmes qu'ils administrent ;

attendu que, en raison d'une telle méconnaissance, un grand nombre des recommandations formulées à l'égard de la réduction des coûts et de la réalisation de

gains d'efficience peuvent ne pas être réalistes ou appliquées sans qu'il en découle des conséquences importantes ;
 attendu que les services publics du Nouveau-Brunswick comptent de nombreux précieux employés qui possèdent des connaissances approfondies sur la meilleure façon dont le gouvernement peut exécuter les programmes et fournir les services tout en réalisant des économies et des gains d'efficience ;
 attendu que le gouvernement Alward a retenu les services d'experts-conseils de l'extérieur sans d'abord solliciter l'avis des employés des services publics, y compris le personnel de première ligne, sur la façon dont les ministères et les organismes de la Couronne peuvent réaliser des économies et des gains d'efficience ;
 attendu que le gouvernement Alward a fait fi des engagements énoncés dans sa propre plateforme électorale de 2010 voulant que, d'une part, il réduise la «bureaucratie fantôme» composée d'experts-conseils rémunérés qui fournissent des services semblables à ceux que fournissent les employés ordinaires des services publics, mais à un coût plus élevé et avec moins de reddition de comptes, et que, d'autre part, il instaure de nouvelles politiques de gestion du recours aux services d'experts-conseils, qui visent à assurer la transparence et l'ouverture ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à consulter les employés des services publics au service des ministères et des organismes de la Couronne et à solliciter leur avis sur les meilleurs moyens de réaliser des économies et des gains d'efficience au lieu de retenir les services coûteux d'experts-conseils.

Motion 63 — M. Melanson, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 6 juin 2013, la résolution suivante :

attendu que le Parti progressiste-conservateur du Nouveau-Brunswick a fait campagne en promettant d'équilibrer le budget et de créer des emplois pendant son mandat ;
 attendu que l'économie du Nouveau-Brunswick a subi un fléchissement au cours des deux dernières années et demie ;
 attendu que les deux premiers budgets du gouvernement actuel étaient surtout axés sur les dépenses et la réduction des services ;
 attendu que le taux de chômage au Nouveau-Brunswick a augmenté au cours des deux dernières années et demie, pour atteindre 10,9 % ;
 attendu que la dette nette a augmenté de plus de 1,5 milliard de dollars depuis l'élection du gouvernement Alward ;
 attendu que le déficit accumulé pendant le mandat du gouvernement Alward a ajouté plus de 1,1 milliard à la dette nette de la province ;
 attendu que le déficit prévu ne permet pas d'envisager l'équilibre budgétaire au cours des trois prochaines années ;
 qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick d'avouer qu'il a besoin d'un plan précis, fondé sur une démarche équilibrée et visant à redresser la situation financière de la province au moyen de la croissance économique et d'une gestion financière rationnelle.

Motion 66 — M. Doucet, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 13 juin 2013, la résolution suivante :

attendu que, dans son communiqué du 20 août 2010, le premier ministre Alward a indiqué, en parlant du service de traversier de Grand Manan, qu'il s'était en outre engagé à maintenir tel quel l'horaire des traversées ;

attendu que le gouvernement Alward a proposé d'ignorer l'engagement du premier ministre et a l'intention de réduire le nombre d'allers-retours par jour du service de traversier de Grand Manan ;

attendu que la réduction du nombre d'allers-retours par jour aura des répercussions très néfastes sur l'ensemble de l'économie de l'île et que, en plus de réduire l'accès à l'île par les touristes, elle touchera l'exportation du homard, l'aquaculture, l'expédition d'une vaste gamme de produits de la mer et le camionnage en général ;

attendu que la réduction aura des répercussions très néfastes sur les rapports sociaux avec le reste du Nouveau-Brunswick, y compris de graves répercussions sur les possibilités de loisirs ;

attendu que l'horaire proposé aura des répercussions très néfastes sur les déplacements des personnes qui ont des rendez-vous médicaux, surtout les personnes dont les traitements entraînent des malaises intenses ;

attendu qu'il peut être démontré que, pour certaines traversées quotidiennes, l'horaire proposé donnerait lieu à de grands engorgements ;

attendu que le service de traversier de Grand Manan est le seul parmi les services de traversiers exploités par le gouvernement provincial qui a été ciblé par le gouvernement Alward pour la réalisation d'économies ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement provincial à respecter l'engagement du premier ministre de maintenir, selon l'horaire actuel, le nombre d'allers-retours par jour tout en cherchant d'autres façons de réaliser des économies sans toucher le niveau des services de traversiers si importants pour les gens du Nouveau-Brunswick qui dépendent des traversiers.

Motions portant dépôt de documents

Motion 19 — M. Fraser, appuyé par M. D. Landry, proposera, le jeudi 20 décembre 2012, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, notamment la correspondance provenant de tout député, ministre ou ministère, depuis le 13 octobre 2010, en ce qui concerne la Place Chancery.

Motion 38 — M. Arseneault, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 18 avril 2013, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, portant sur la compagnie Fer et Métaux Américains GP Inc. et l'ancien emplacement d'AbitibiBowater à Dalhousie.

Motion 44 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 2 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, provenant du ministère de la Santé et de FacilicorpNB Ltd. relativement à la privatisation ou à l'impartition éventuelles des services non cliniques, depuis le 1^{er} janvier 2011.

Motion 47 — M. Melanson, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 2 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail relativement aux 200 emplois créés par la nouvelle initiative Promesse d'emploi, notamment le nom des compagnies qui ont engagé un étudiant ou une étudiante grâce à cette initiative et les secteurs dans lesquels ces emplois ont été créés depuis le 30 janvier 2013.

Motion 48 — M. Fraser, appuyé par M. Doucet, proposera, le jeudi 9 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, concernant la réduction de 10 millions de dollars apportée au budget d'entretien en hiver du ministère des Transports pour l'exercice financier 2013-2014.

Motion 49 — M. Fraser, appuyé par M. Doucet, proposera, le jeudi 9 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 13 octobre 2010 entre, d'une part, des parlementaires du côté du gouvernement et, d'autre part, le personnel de chaque garage régional du gouvernement, le ministre des Transports et de l'Infrastructure, le personnel de direction du ministre et des superviseurs ou membres du personnel technique d'un bureau de district.

Motion 51 — M. Fraser, appuyé par M. Arseneault, proposera, le jeudi 9 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, relatifs aux appels d'offres pour de l'asphalte et aux soumissions connexes dans le district 5 du ministère des Transports, y compris toute information concernant les enquêtes réalisées par le bureau de l'ombudsman et le bureau du vérificateur général, du 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 2 mai 2013.

Motion 52 — M. Arseneault, appuyé par M. Fraser, proposera, le jeudi 9 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, quel que soit le support, reçue par le ministre de la Santé relativement au plafond des facturations de l'Assurance-maladie depuis le 1^{er} janvier 2013.

[Documents demandés déposés le 28 mai 2013]

Motion 55 — M. Fraser, appuyé par M. Doucet, proposera, le jeudi 9 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — notamment la correspondance —, quel que soit le support, relativement aux vols de services privés de transport nolisé qu'ont pris depuis le 13 octobre 2010 les membres du Conseil exécutif et leur personnel, notamment les chefs de cabinet, les adjoints spéciaux, les sous-ministres et les sous-ministres adjoints.

[Documents demandés déposés le 31 mai 2013]

Motion 56 — M. Melanson, appuyé par M. Albert, proposera, le jeudi 9 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, quel que soit le support, du ministère des Finances ayant trait à la construction de magasins de franchise d'Alcool NB, notamment le processus d'appel d'offres, le nom des compagnies concernées, les soumissions et les résultats, depuis le 13 octobre 2010.

Motion 57 — M. Collins, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 16 mai 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, qui ont été échangés entre le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le district scolaire Anglophone West, l'Oromocto High School, le personnel administratif du ministre, Jeff Carr, adjoint de circonscription du ministre, et les autres membres du personnel du bureau de circonscription et qui portent sur les discussions relatives à la décision d'obliger Ashley Gallagher, élève à l'Oromocto High School, à subir l'examen de compétence en anglais. Les documents demandés doivent inclure la correspondance, les notes de service, les courriels liés à l'examen, les discussions sur les résultats et l'avis à l'élève Ashley Gallagher et à sa famille.

[Documents demandés déposés le 16 mai 2013]

Motion 59 — M. Arseneault, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 6 juin 2013, qu'une adresse soit présentée à S. H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la liste des projets de financement approuvés depuis le 31 mars 2011 par la Société de développement régional et le ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture au titre de l'Initiative multimédia du Nouveau-Brunswick, y compris le nom des bénéficiaires d'un financement, le montant du financement fourni et la description des projets.

Motions réglées

Motion 2 — M. Collins. Débat sur la motion le 6 décembre 2012 ; adoption de la motion amendée le 6 décembre 2012.

Motion 9 — M. Melanson. Débat sur la motion le 13 décembre 2012 ; rejet de la motion le 13 décembre 2012.

Motion 27 — M. Albert. Débat sur la motion le 4 avril 2013 ; adoption de la motion amendée le 4 avril 2013.

Motion 28 — M. D. Landry. Débat sur la motion le 30 mai 2013 ; adoption de la motion amendée le 30 mai 2013.

Motion 61 — M. Collins. Débat sur la motion le 6 juin 2013 ; adoption de la motion le 6 juin 2013.

Motions retirées (documents déposés)

Retrait des motions 3, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 20 et 23 le 27 mars 2013.

Retrait des motions 24, 29, 30, 31, 33, 35, 41, 43 et 54 le 22 mai 2013.

PÉTITIONS

- | | |
|---|--------------------------------|
| 1, M. Kenny — présentée le 4 décembre 2012. | (Retirée le 5 décembre 2012) |
| 2, L'hon. M. Trevors — présentée le 11 décembre 2012. | |
| | (Réponse, le 20 décembre 2012) |
| 3, M. Kenny — présentée le 20 décembre 2012. | (Réponse, le 22 janvier 2013) |
| 4, M. Killen — présentée le 20 décembre 2012. | (Réponse, le 20 février 2013) |
| 5, M. Fraser — présentée le 27 mars 2013. | (Réponse, le 9 avril 2013) |
| 6, L'hon. M. Holder — présentée le 5 avril 2013. | (Réponse, le 22 avril 2013) |
| 7, M. Haché — présentée le 10 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 8, M. Doucet — présentée le 23 avril 2013. | (Réponse, le 7 mai 2013) |
| 9, M. Doucet — présentée le 23 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 10, M ^{me} Wilson — présentée le 23 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 11, M. McLean — présentée le 23 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 12, M. Doucet — présentée le 24 avril 2013. | (Réponse, le 7 mai 2013) |
| 13, M. Doucet — présentée le 24 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 14, M. Doucet — présentée le 24 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 15, M. Doucet — présentée le 25 avril 2013. | (Réponse, le 8 mai 2013) |
| 16, M. Doucet — présentée le 25 avril 2013. | (Réponse, le 7 mai 2013) |
| 17, M. McLean — présentée le 25 avril 2013. | (Réponse, le 13 mai 2013) |
| 18, M. Doucet — présentée le 26 avril 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 19, M. Doucet — présentée le 26 avril 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 20, M. Fraser — présentée le 30 avril 2013. | (Réponse, le 15 mai 2013) |
| 21, M. Doucet — présentée le 30 avril 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 22, M. Doucet — présentée le 30 avril 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 23, M. Parrott — présentée le 30 avril 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 24, M. Parrott — présentée le 30 avril 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 25, M. Doucet — présentée le 1 ^{er} mai 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 26, M. Doucet — présentée le 1 ^{er} mai 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 27, L'hon. M. P. Robichaud — présentée le 1 ^{er} mai 2013. | (Réponse, le 29 mai 2013) |
| 28, M. Doucet — présentée le 2 mai 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 29, M. Doucet — présentée le 2 mai 2013. | (Réponse, le 10 mai 2013) |
| 30, M. Arseneault — présentée le 2 mai 2013. | |
| 31, M. Doucet — présentée le 3 mai 2013. | (Réponse, le 17 mai 2013) |

32, M. Doucet — présentée le 3 mai 2013.	(Réponse, le 10 mai 2013)
33, M. Doucet — présentée le 7 mai 2013.	(Réponse, le 17 mai 2013)
34, M. Doucet — présentée le 7 mai 2013.	(Réponse, le 22 mai 2013)
35, M. Doucet — présentée le 8 mai 2013.	(Réponse, le 22 mai 2013)
36, M. Doucet — présentée le 8 mai 2013.	(Réponse, le 22 mai 2013)
37, M. Doucet — présentée le 9 mai 2013.	(Réponse, le 17 mai 2013)
38, M. Doucet — présentée le 9 mai 2013.	(Réponse, le 22 mai 2013)
39, M. Doucet — présentée le 10 mai 2013.	(Réponse, le 17 mai 2013)
40, M. Doucet — présentée le 10 mai 2013.	(Réponse, le 22 mai 2013)
41, M. Haché — présentée le 6 juin 2013.	

RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de l'éducation — premier rapport déposé le 9 mai 2013.

Comité permanent des prévisions budgétaires
— premier rapport déposé le 21 mai 2013.

Comité permanent des prévisions budgétaires
— deuxième rapport déposé le 4 juin 2013.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé
— premier rapport déposé le 13 décembre 2012.

Comité permanent des soins de santé — premier rapport déposé le 21 mai 2013.

Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles*
— rapport provisoire déposé le 5 décembre 2012.

RÉUNION DE COMITÉS

Le Comité permanent des soins de santé se réunira le mercredi 12 juin 2013, à 12 h 45, dans la Chambre du Conseil législatif.

Le Comité spécial de révision de la *Loi sur les langues officielles* se réunira à huis clos le jeudi 13 juin 2013, à 8 h, dans la Chambre du Conseil législatif.

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé se réunira le jeudi 13 juin 2013, à 11 h, dans la Chambre du Conseil législatif.

RAPPORTS/DOCUMENTS

Dépôt au bureau du greffier

Rapport annuel 2012-2013, bureau du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, Langues officielles : Viser plus haut, aller plus loin!
— déposé le 10 juin 2013.

QUESTIONS ÉCRITES (Voir annexe A)

Donald J. Forestell,
greffier de l'Assemblée législative

ANNEXE A

QUESTIONS ÉCRITES

Question 1 de M. Arseneault

(Réponse, le 20 décembre 2012)

Question 2

De : M. Fraser

À : L'hon. M. Williams,
ministre des Transports et de l'Infrastructure

Y aura-t-il des compressions du personnel ou des réductions des services à la Section des radiocommunications de la province?

Question 3

De : M. Fraser

À : L'hon. M. Williams,
ministre des Transports et de l'Infrastructure

Des garages du gouvernement fermeront-ils pendant une certaine période de l'année budgétaire 2013-2014?

Question 4

De : M. Fraser

À : L'hon. M. Williams,
ministre des Transports et de l'Infrastructure

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a-t-il fait un examen comparatif des coûts liés aux travaux d'asphaltage, selon qu'ils sont réalisés par le ministère ou par des entrepreneurs privés?

Question 5

De : M. Fraser

À : L'hon. M. Williams,
ministre des Transports et de l'Infrastructure

Combien d'emplois (à temps plein, à temps partiel, saisonniers, occasionnels) est-il recommandé de supprimer par suite de l'examen mené par le Groupe Conseil PVA Inc.?

Question 6

De : M. Fraser

À : L'hon. M. Williams,
ministre des Transports et de l'Infrastructure

Le ministère des Transports et de l'Infrastructure a-t-il réussi à faire payer par SNC-Lavalin l'amende de 3,1 millions de dollars infligée pour les retards accusés dans les travaux de remise à neuf du pont Princess Margaret?